

**Conseil d'Administration
Du 13 juillet 2022 à 10 heures
Compte-rendu analytique de la séance**

L'an deux mille vingt-deux, et le six du mois de juillet, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 13 juin 2022, n'a pu se réunir, le quorum n'ayant pas été atteint. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble de membres du conseil d'administration a de nouveau été convoqué par lettre du 06 Juillet 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, et le treize du mois de Juillet le Conseil d'Administration, s'est réuni sous la présidence de Mme Anne- Catherine LEPAGE,

Étaient présents à l'ouverture de séance

Mme Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS
Monsieur Claude NAHOUM
Mme Henriette ARRIVETS-MERIT
Madame Martine CLAVEL

Étaient représentés :

Mme Cécile HELLE, Présidente par Mme LEPAGE
Mme Nadine GARNIER par Mme ARRIVETS-MERIT

Étaient Excusés/Absents :

Mme Martine BAREL
Mme Nadia SENNOUR
Madame Martine BAREL
Madame Zinèbe HADDAOUI
Mme Christine MARIN

Secrétaire de séance :

Madame Mireille LAMBERT, Directrice du CCAS

* * * *

Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL entre en séance pendant les débats relatifs à la délibération n° 34

La séance est ouverte à 10h06 par Madame Anne Catherine LEPAGE, Vice-Présidente.
Le quorum n'étant pas nécessaire sur cette séance.

Madame LEPAGE précise que la séance initialement prévue le 6 juillet n'a pu se tenir faute de quorum. Elle rappelle à l'ensemble des administrateurs, l'importance de retourner leurs réponses aux convocations pour le conseil d'administration et surtout pour l'organisation des séances.

MADAME LA VICE-PRESIDENTE PROPOSE L'APPROBATION DU COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2022

Le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 27/04/2022 est approuvé

MADAME LA VICE PRESIDENTE PRESENTE LE RELEVÉ DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

MADAME LA VICE PRESIDENTE DEMANDE A MME LAMBERT, DIRECTRICE DE PRESENTER LES RELEVÉS DE DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31/03/2022

* * * * *

Délib. n° 2022_32 GRANDIR ENSEMBLE – PETITE ENFANCE : Convention d'objectifs et de financement pluriannuelle (2022-2025) avec la CAF de Vaucluse relative à la prestation de service pour les lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) gérés par le CCAS : « La Parenthèse », « Un Pas de Plus », « La Court'échelle » et « La Maison des Rêveuses ». Autorisation à signer.

AUTORISE madame la présidente à signer une convention avec la CAF de Vaucluse

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n°2022_33 GRANDIR ENSEMBLE - PRE : Autorisation de signature d'une convention entre le CCAS et la Compagnie Point C pour des ateliers de réalisation de documentaires et des ateliers vidéo les mercredis après-midi.

AUTORISE la signature d'une convention avec La Compagnie Point C.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_34 VILLE AMIE DES SENIORS – LIEN SOCIAL : Convention de partenariat avec l'association Accueil des villes françaises d'Avignon. Autorisation à signer.

AUTORISE madame la présidente à signer une convention de partenariat avec l'association Accueil des villes françaises d'Avignon

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_35 DIRECTION VILLE AMIE DES SENIORS : convention de partenariat avec l'association Siel Bleu. Autorisation à signer.

AUTORISE Madame la présidente à signer une convention avec l'association Siel Bleu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_36 FINANCES : Mise à la réforme de biens obsolètes

AUTORISE la mise à la réforme des biens listés en annexes 1 à 5.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n° 2022_37 FINANCES : Marché public – Fourniture de repas préparés en liaison froide et de goûters pour les structures petite enfance – Autorisation de signature

AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer le marché ainsi que tous les documents inhérents à la procédure et à la gestion de ce marché public avec la société ANSAMBLE dont l'offre s'élève à 314 622.30 € pour les montants contractuels ci-après :

- Montant minimum : 200 000 € HT / an
- Montant maximum : 400 000 € HT / an

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_38 FINANCES : Mise à la réforme de biens - Cession à titre onéreux

AUTORISE la mise à la réforme des biens listés en annexe.

AUTORISE la cession à titre onéreux des immobilisations référencées 2020-0082 et 2021-0034 pour un montant total de 6 875.70 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_39 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau des effectifs

APPROUVE les créations et suppressions d'emplois cités plus haut.

APPROUVE le tableau des effectifs présenté en annexe, arrêté à la date du 6 juillet 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_40 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITE - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL :

Convention 2022-2025 entre la CAF de Vaucluse et le CCAS pour le versement de la prestation ALSH extrascolaire destinée à l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le CCAS : ALSH 3/5 ans.

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de financements Prestation de service « ALSH Extrascolaire » 3/5 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_41 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITE - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL :

Convention 2022-2025 entre la CAF de Vaucluse et le CCAS pour le versement de la prestation ALSH extrascolaire destinée à l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le CCAS : ALSH 6/11 ans.

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de financements Prestation de service « ALSH Extrascolaire » 6/11 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_42 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITE - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL :

Convention 2022-2025 entre la CAF de Vaucluse et le CCAS pour le versement de la prestation ALSH périscolaire destinée à l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le CCAS : ALSH 3/5 ans.

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de financements Prestation de service « ALSH Périscolaire » 3/5 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_43 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITE - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL :

Convention 2022-2025 entre la CAF de Vaucluse et le CCAS pour le versement de la prestation ALSH périscolaire destinée à l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le CCAS : ALSH 6/11 ans.

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de financements Prestation de service « ALSH Périscolaire » 6/11 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_44 ATP : Adoption du règlement intérieur année 2022-2023 pour le centre social espace Pluriel

APPROUVE le règlement intérieur pour les activités du centre social Espace Pluriel

ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée par Mme la Vice-Présidente à 10h49